

Communiqué de presse du 12 juillet 2019

Le TARDOC a été remis au Conseil fédéral

Après plus de trois ans et demi de travaux, la nouvelle structure tarifaire ambulatoire TARDOC de l'organisation tarifaire commune ats-tms SA est prête. Elle remplacera le TARMED. Les partenaires tarifaires, la FMH et curafutura, ont remis le TARDOC au Conseil fédéral pour approbation en vue d'une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021.

Depuis 2004, les prestations médicales ambulatoires sont facturées avec le TARMED, qui reprend toutes les prestations ambulatoires du médecin. Le TARMED est désormais dépassé et sa révision était devenue inévitable.

Qu'est-ce qui est nouveau ?

Il s'est avéré extrêmement difficile d'élaborer une structure tarifaire acceptable et susceptible de faire le consensus entre les partenaires tarifaires. Les modèles de coûts utilisés ont été adaptés au niveau actuel de la médecine, de la technique médicale et des coûts de personnel d'aujourd'hui. La durée de traitement des différentes prestations a été actualisée. Les progrès de la médecine et les avancées technologiques ont réduit le temps de nombreux examens et ouvert la voie à de nouvelles prestations. La professionnalisation rapide du personnel paramédical de ces 20 dernières années s'est aussi traduite par de nouvelles prestations, inexistantes dans le TARMED actuel. La structure tarifaire a donc été simplifiée. Les prestations purement stationnaires ont été supprimées et le catalogue de prestations réduit de 4600 à près de 2700 positions. Enfin, les règles d'application et de facturation ont été redéfinies en concertation avec les sociétés de discipline médicale.

Quelles sont les prochaines étapes ?

La FMH et curafutura ont remis la structure tarifaire TARDOC au Conseil fédéral. La CTM n'est pas tenue de déposer une demande.

La FMH et curafutura adhèrent au principe de la neutralité des coûts conformément à l'article 59c, al. 1, let. c OAMal. Les fournisseurs de prestations et les assureurs ont toutefois une approche différente sur la manière de mettre en œuvre la transition neutre en termes de coûts entre le TARMED et le TARDOC. Les deux versions diffèrent uniquement sur le nombre de points tarifaires.

La structure tarifaire TARDOC peut être consultée sur le lien suivant : <https://tardoc.ats-tms.ch>

À propos d'ats-tms SA

ats-tms SA a été fondée en 2016 avec l'objectif d'élaborer une structure tarifaire révisée des prestations médicales ambulatoires et de poursuivre son développement en continu. Elle réunit l'association des assureurs-maladie curafutura, la Fédération des médecins suisses (FMH) et la Commission des tarifs médicaux LAA (CTM).

Renseignements :

ats-tms SA Christof Haudenschild, directeur, christof.haudenschild@ats-tms.ch, 062 559 80 18
Walter Bosshard, président du conseil d'administration, 079 784 88 89

curafutura Ralph Kreuzer, ralph.kreuzer@curafutura.ch, 031 310 01 85

FMH Ulrike Berger, kommunikation@fmh.ch, 031 359 11 53

CTM Andreas Christen, andreas.christen@zmt.ch, 041 419 55 10